AUTOCALL



TITRE NÉGOCIABLE À MOYEN TERME (NEU MTN) DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L’ÉCHÉANCE

**Éligibilité** **: contrats d’assurance vie, contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques de l’Autocall et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d’assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

**Durée d’investissement conseillée** : **{{maturity\_years}} ans** (hors cas de remboursement automatique anticipé). L’investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre est revendu avant la date d’échéance ou la date de remboursement anticipé.

L’investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. | L’assureur s’engage exclusivement sur le nombre d’unités de compte mais non sur leur valeur, qu’il ne garantit pas. Il est précisé que l’entreprise d’assurance d’une part et l’Émetteur d’autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n’a pas été rédigé par l’assureur. | **Communication à caractère promotionnel.**

**Objectifs d’investissement**

Avec cette Autocall, l’investisseur s’expose à l’évolution de l’indice {{under\_choice}}

A l’échéance des {{maturity\_years}} ans, en cas de baisse de l’indice de plus de {{dip\_barrier\_pct}}%, l’investisseur subira une perte en capital à hauteur de l’intégralité de la baisse enregistrée par l’indice.

Afin de bénéficier d’un remboursement du Capital initial en cas d’une baisse de l’Indice de moins de {{dip\_barrier\_pct}}%, l’investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l’indice

**POINTS CLÉS**

**• De l’année 1 à l’année {{maturity\_years}}, un mécanisme de remboursement automatique anticipé majoré d’un gain conditionnel de {{annual\_coupon\_pct}}% par année écoulée** si, à l’une des Dates de Constatation {{obs\_frequency}}, le niveau de l’indice {{under\_choice}} est supérieur ou égal à {{autocall\_barrier\_pct}}%

**• A l’échéance des {{maturity\_years}} ans (en l’absence de remboursement anticipé) :**

**-Un remboursement du capital à l’échéance**, si le niveau de l’indice {{under\_choice}} est supérieur ou égal à {{dip\_barrier\_pct}}% de son Niveau Initial.

**-Un risque de perte en capital à l’échéance**, si le niveau de l’indice {{under\_choice}} est strictement inférieur à {{dip\_barrier\_pct}}% de son Niveau Initial.

**• Une exposition à la performance du marché actions** via l’indice {{under\_choice}} , calculé dividendes nets réinvestis

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent le montant unitaire du produit Autocall. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de droits de garde dans le cas d’un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d’entrée/d’arbitrage dans le cas d’un contrat d’assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d’un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu’à la date d’échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates, (ou en cas d’arbitrage ou de rachat pour les contrats d’assurance- vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d’assurance vie), le Taux de Rendement Annuel Net peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l’investisseur peut subir une perte en capital.

**Avantages et inconvénients**

**AVANTAGES**

• De l’année 1 à l’année {{maturity\_years}}, le produit peut être **remboursé automatiquement par anticipation** si, à l’une des Dates de Constatation {{ obs\_frequency }}, le niveau de l’indice {{ under\_choice }} est supérieur ou égal à {{autocall\_barrier\_pct}}% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et le produit offre un gain de {{ annual\_coupon\_pct }}% par année écoulée.

• À l’échéance des {{ maturity\_years }} ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n’a pas été activé précédemment, le produit offre **un remboursement du capital augmenté d’un gain final** équivalent à {{ annual\_coupon\_pct }} \* {{ maturity\_years }} (soit {{ coupon\_times\_maturity }}), si le niveau de l’indice {{ under\_choice }} est supérieur ou égal à {{coupon\_barrier\_pct}}% de son Niveau Initial.

• À l’échéance des {{ maturity\_years }}, si le produit n’a pas été rappelé par anticipation, l’investisseur bénéficie d’un **remboursement de l’intégralité de son Capital** Initial si le niveau de l’indice {{under\_choice}} est supérieur ou égal à {{dip\_barrier\_pct}} de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.

**INCONVÉNIENTS**

• L’investisseur est exposé à un **risque de perte en capital**, partielle ou totale, en cours de vie (en cas de revente du titre à l’initiative de l’investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) ou à l’échéance (si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l’indice {{under\_choice}} est strictement inférieur à {{ dip\_barrier\_pct }}% de son Niveau Initial).

• L’investisseur ne connaît pas à l’avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à {{maturity\_years}} ans du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou se prolonger jusqu’à l’échéance.

• Le **gain maximal** pour l’investisseur est limité à {{annual\_coupon\_pct}}% par année écoulée, même si la hausse de l’indice {{under\_choice}} est supérieure à ce niveau.

• L’investisseur est exposé à un éventuel **défaut ou faillite de l’Émetteur** (risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (risque sur la valeur de marché du titre).

• Le rendement du titre à l’échéance est très sensible à une faible variation de l’indice {{under\_choice}} autour des seuils de {{dip\_barrier\_pct}}% et {{coupon\_barrier\_pct}}% de son Niveau Initial.

**Mécanisme de remboursement**

**MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ**

**A l’issue des années 1 à {{maturity\_years}}:**

• De l’année 1 à {{maturity\_years}}, si à une Date de Constatation {{obs\_frequency}}, le niveau de l’Indice est supérieur ou égal à {{autocall\_barrier\_pct}}% de son niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s’arrête. L’investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé correspondante :

**L’intégralité du Capital Initial + Un gain de {{annual\_coupon\_pct}}% par année écoulée depuis l’origine**

• Si le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, le produit continue jusqu’à l’échéance.

**MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L’ÉCHÉANCE**

À la Date de Constatation Finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n’a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le niveau de l‘Indice par rapport à son Niveau Initial :

**CAS FAVORABLE** : Si le niveau de l’Indice est supérieur à {{dip\_barrier\_pct}}% de son Niveau Initial, l’investisseur reçoit:

**L’intégralité du Capital Initial + Un gain de {{annual\_coupon\_pct}}% par année écoulée depuis l’origine**

**CAS DÉFAVORABLE** : Si le niveau de l’Indice est inférieur à {{dip\_barrier\_pct}} de son Niveau Initial, l’investisseur reçoit:

**La Valeur Finale de l‘Indice, Dans ce scénario, l’investisseur subit une perte en capital à l’échéance à hauteur de l’intégralité de la baisse enregistrée par l‘Indice**

**Illustrations**

Ces illustrations permettent de visualiser le mécanisme du produit structuré, en détaillant les conditions de déclenchement de l’Autocall, la protection partielle du capital et le risque de perte en cas de baisse significative du sous-jacent.

**SCÉNARIO DÉFAVORABLE :** marché fortement baissier à long terme

{{ scenario\_defav }}

**SCÉNARIO MÉDIAN :** marché baissier à long terme

{{ scenario\_med }}

**SCÉNARIO FAVORABLE :** marché fortement hausier à court terme

{{ scenario\_fav }}

**Backtest**

Le backtest permet d’évaluer le comportement du produit structuré dans différentes conditions de marché en le testant de manière systématique sur des données historiques.

L’analyse a été réalisée sur l’indice **{{ under\_choice }}** sur une période de **{{ back\_years }} ans**, avec une fréquence de lancement **{{ launch\_freq\_ui }}** et en utilisant les paramètres contractuels suivants :

* Barrière d’Autocall : **{{ autocall\_barrier\_pct }}%** du niveau initial,
* Barrière coupon : **{{ coupon\_barrier\_pct }}%** du niveau initial,
* Barrière de protection du capital : **{{ dip\_barrier\_pct }}** du niveau initial,
* Maturité maximale : **{{ maturity\_years }} ans**,
* Coupon conditionnel : **{{ annual\_coupon\_pct }}% par an**

**Résultats:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombres de backtest | **{{backtest\_count}}** |
| % de rappel avant maturité | **{{ autocall\_pct}}** |
| % de perte de capital | **{{capital\_loss\_pct}}** |
| Rendement total moyen | **{{ total\_return\_avg }}** |
| TRI moyen annuel | **{{ tri\_annual\_avg }}** |
| Duration moyenne | **{{average\_duration}}** |

{{ duration\_plot }}

*Les résultats issus de ces simulations historiques ne préjugent pas des performances futures. Ils offrent cependant une indication chiffrée de la manière dont le produit structuré aurait réagi selon divers contextes de marché, permettant d’illustrer ses mécanismes de remboursement anticipé, de protection et de risque en capital.*

*Source: Yahoo Finance*

**Présentation de l’indice**

L’indice **Euro Stoxx 50** est un indice de référence des marchés actions de la zone euro. Lancé en 1998 par STOXX Limited, il mesure la performance des 50 plus grandes sociétés cotées dans les pays membres de la zone euro, pondérées en fonction de leur capitalisation boursière flottante. Il couvre une part significative de la capitalisation boursière de la zone euro et constitue ainsi un baromètre représentatif de son économie.  
L’indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets, selon une méthodologie transparente et standardisée publiée par STOXX.

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

{{ index\_history\_plot }}

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Performances** | **1an** | **5 ans** | **10 ans** |
| Indice {{under\_choice}} | **{{perf\_1y}}** | **{{perf\_5y}}** | **{{perf\_10y}}** |

**20 plus grosses capitalisations de l’EURO STOXX 50**

* ASML Holding NV
* SAP SE
* LVMH
* Hermès International
* L’Oréal
* Siemens AG
* Aigbus SE
* Inditex
* Deutshe Telekom AG
* Allianz SE
* Schneider Electric SE
* Banco Santander SA
* Prosus NV
* EssilorLuxottica
* Safran
* TotalEnergies SE
* Iberdola SA
* UniCredit SpA
* Air Liquide
* Anheuser-Busch InBev SA/NV

*Source: Yahoo Finance*

**Fiche technique**

|  |  |
| --- | --- |
| TYPE | Negotiable European Medium Term Note (NEU MTN) de droit francais présentant un risque de perte en capital |
| DURÉE D’INVESTISSEMENT CONSEILLÉE | {{maturity\_years}} ans hors cas de remboursement automatique anticipé. |
| PRIX D’ÉMISSION | 100% du Montant Unitaire |
| SOUS-JACCENT | Indice {{under\_choice}} |
| FRÉQUENCE DE CONSTATATION | {{obs\_frequency}} |
| BARRIÈRE DE RAPPEL | {{autocall\_barrier\_pct}}% |
| BARRIÈRE DE PROTECTION EN CAPITAL | {{dip\_barrier\_pct}}% |
| BARRIÈRE DE COUPON | {{coupon\_barrier\_pct}}% |
| COUPON | {{annual\_coupon\_pct}}% |
| FORWARD | {{forward}} |
| CADRE DE DISTRIBUTION | Contrats d’assurance vie, contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres |
| RÉGLEMENT / LIVRAISON | Euroclear France |
| LIQUIDITÉ | Quotidienne |



**Avertissement**

**Ces titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques**. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d’investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces titres. Merci de consulter le Prospectus pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Le fait d’investir dans ces titres implique certains risques, y compris mais sans s’y limiter les suivants:

**Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l’échéance, le prix de rachat du titre pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l’indice {{under\_choice}}.

**Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l’évolution du niveau de l’indice {{under\_choice}}, et donc à l’évolution du marché actions.

**Risque lié aux marchés de taux** : avant l’échéance, une hausse des taux d’intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre provoquera une baisse de sa valeur.

**Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l’Émetteur. La notation de L’Émetteur est celle en vigueur à la date d’ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n’est pas une garantie de solvabilité de l’Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de commercialisation au titre.

**Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide.

**Risque lié à l’éventuelle défaillance de l’Émetteur** : conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l’Émetteur, l’investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de son instrument financier, de conversion de ses instruments financiers en d’autres type d’instruments financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d’extension) de la maturité de ses instruments financiers.